

Chères et Chers collègues,
Chères utilisatrices et Chers utilisateurs,

Nous espérons que vous et vos proches vous portez bien.

Suite aux annonces du gouvernement du 18 mars 2021, de nouvelles mesures, notamment de restrictions dans 16 départements dont ceux de l'Île-de-France, entrent en vigueur le 19/03 à minuit, pour limiter la propagation de l'épidémie de COVID-19.

Dans ce contexte, SOLEIL peut maintenir la continuité de l'accueil des utilisateurs et utilisatrices, dans le respect des consignes sanitaires et en tenant compte de la situation de chaque ligne de lumière et des équipes opérationnelles de l'anneau.

La priorité dans cette crise est de garder notre personnel, nos utilisateurs et nos prestataires en bonne santé ; de contribuer aux efforts nécessaires pour ralentir la propagation du virus et protéger les personnes vulnérables et, en même temps, de sécuriser les opérations des utilisateurs (académiques et industriels). A ce jour, la situation est bien maîtrisée et aucune contamination sur site n'a été notée depuis la reprise du faisceau en mai dernier. L'analyse de nos eaux usées ne montre également pas de contamination.

Les utilisateurs et les utilisatrices peuvent être accueillis à SOLEIL dès lors que les règles de déplacement le leur permettent et que leur employeur les autorise à se rendre à SOLEIL.

Les déplacements professionnels inter-régions restent autorisés.

A l'exception des [pays listés](#) sur le site du Ministère des affaires étrangères, les utilisateurs et utilisatrices en provenance de pays hors de l'Union Européenne ne peuvent pas venir à SOLEIL du fait de la fermeture des frontières.

Les utilisateurs et utilisatrices en provenance d'un pays de l'union européenne devront se conformer aux directives gouvernementales, en particulier « présenter le résultat d'un examen biologique de dépistage virologique (RT-PCR) ne concluant pas à une contamination par le COVID-19 réalisé 72 heures avant le départ » pour pénétrer sur le territoire national.

Les conditions pour entrer sur le territoire Français peuvent varier en fonction de la date de votre déplacement. Merci de vous renseigner auprès de l'ambassade de France pour l'organisation de votre venue à SOLEIL ou sur [le site du Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères](#).

De même, pour votre retour des conditions particulières peuvent être imposées. Par conséquent, nous vous recommandons de vous renseigner auprès des autorités de votre pays de provenance des conditions de retour en vigueur à la date de votre déplacement.

Pour les utilisateurs qui ne peuvent se déplacer, un nombre limité de projets pourraient quand même être réalisés, à distance sur certaines lignes de lumière (à la discrétion du responsable de la ligne).

Les mesures sanitaires strictes que nous appliquons à SOLEIL permettent d'éviter au maximum toute propagation de la maladie, sans avoir recours à la période d'isolement de 7 jours recommandée dans le cadre général.

Les utilisateurs et utilisatrices sont néanmoins invité(es) à ne pas quitter le site de SOLEIL pendant toute la durée de leur projet expérimental.

En période de faisceau, le restaurant d'entreprise reste ouvert (cf. [Horaires d'ouvertures](#)), mais une jauge maximale d'une personne pour 8 m² doit désormais être respectée. Cette nouvelle règle a un impact fort sur le fonctionnement du restaurant, car la capacité d'accueil passe de 94 convives à 50. La règle de 4 convives par table reste par ailleurs d'actualité.

Afin de fluidifier l'accès à la salle à manger, nous vous rappelons donc qu'il est impératif de ne pas s'attarder à table après la prise de votre repas. Le créneau de plus haute fréquentation du restaurant est celui de 11h45 –

12h30, avec un pic important entre 11h45 et 12h00. Pour vous éviter une longue attente à l'entrée, pensez donc à différer votre repas sur les créneaux plus tardifs.

La Maison d'Hébergement reste également ouverte.

A SOLEIL, et pour préserver la santé de toutes et tous, l'application des gestes barrière et des consignes sanitaires doit être strictement observée.

Les informations nécessaires sont disponibles dans une plaquette distribuée aux utilisateurs et utilisatrices à leur arrivée sur le site.

Un chapitre spécifique sur les mesures de sécurité à SOLEIL en relation avec la COVID-19 a été ajouté à la formation sécurité en ligne depuis juin 2020. Par conséquent, tout utilisateur doit passer la formation sécurité, avant son entrée sur le site même si la dernière formation remontait à moins d'un an.

Il/elle doit également signer un formulaire de déclaration sur l'honneur pour attester qu'il/elle n'a pas été en contact avec un cas confirmé de COVID-19, au cours des 7 derniers jours.

Le nombre de personnes présentes sur la ligne est limité uniquement par les règles de distanciation et de précaution. Par conséquent, au-delà de 4 participants par session, le Bureau des utilisateurs de SOLEIL, avant de valider la liste des participants, demande au Main proposer de fournir un planning de présence des utilisateurs/utilisatrices, durant l'expérience, afin de s'assurer que ce principe de précaution soit respecté et que l'expérience soit réalisée dans de bonnes conditions (montage des équipements, équipes de jour ou nuit, etc).

Il n'y aura pas de contrainte supplémentaire concernant la sécurité des expériences, mais nous demandons que les formalités pour les projets rouges soient organisées très en amont (au moins 3 semaines) avant le début de l'expérience.

Les équipements apportés à SOLEIL doivent être préalablement désinfectés. Cette désinfection engage la responsabilité de l'institut d'origine des utilisateurs et des utilisatrices et doit donc faire l'objet d'une déclaration sur l'honneur émanant de votre structure.

La situation évolue constamment et il se peut que nous soyons amenés à prendre des décisions différentes de celles mentionnées ci-dessus.

Nous continuerons à vous informer de ces éventuelles évolutions.

Merci pour votre collaboration.

La direction de SOLEIL